

Une nouvelle organisation pour l'animation et la vie des communautés

ÉQUIPES D'ANIMATION LOCALES ET CONSEIL D'ORIENTATION PASTORALE

Les *équipes d'animation locales* nous sont proposées dans la continuité de la réflexion élaborée à l'occasion du Concile Vatican II, du travail de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec et du Synode diocésain qui suggéraient la mise en œuvre d'un réel partenariat homme-femme où les personnes laïques sont invitées à devenir pleinement coresponsables de la vie de leur communauté chrétienne au nom de leur baptême.

Lors du « *Congrès d'orientation pour l'avenir des communautés chrétiennes* » en octobre 2004, deux propositions d'action concernant leur mise en place ont été votées. Monsieur le cardinal Marc Ouellet les a promulguées dans le document *Mission nouvelle évangélisation*.

Action à réaliser n° 11

« *Que d'ici septembre 2007**, une équipe d'animation locale soit mise en place dans chaque communauté chrétienne locale. Partageant la responsabilité de l'équipe pastorale de la paroisse, cette équipe est composée de personnes baptisées non rémunérées (personnes laïques, religieuses ou religieux) dont le service sera reconnu par l'Évêque. En vue d'une meilleure évangélisation, elle s'assure que les quatre aspects principaux de la vie d'une communauté chrétienne se développent dans son milieu. »

Action à réaliser n° 12

« *Que d'ici septembre 2007**, on mette sur pied un Conseil d'orientation pastorale dans chaque paroisse fusionnée, ou encore dans chaque regroupement actuel de paroisses. Sous la responsabilité du curé, ce conseil sera le lieu par excellence de réflexion, d'orientation, d'évaluation de la vie pastorale et de suivi du projet pastoral paroissial d'évangélisation ».

* Même si l'échéance de septembre 2007 est dépassée, ces actions à réaliser sont réaffirmées comme étant nécessaires dans le cadre de référence pour les réaménagements pastoraux lancé le 8 septembre 2011 par Mgr Gérald Cyprien Lacroix.

CE PROJET REPOSE SUR UNE VISION D'ÉGLISE...

Les *équipes d'animation locales* et les *conseils d'orientation pastorale* reposent sur trois éléments d'une même vision d'Église.

Une Église tout entière évangélisatrice

Comme le mentionne l'énoncé de mission, la mission première des communautés chrétiennes est l'évangélisation : « [...] Ensemble, formons des communautés vivantes pour l'évangélisation et la transformation du monde ». Nos communautés chrétiennes sont donc invitées à développer de nouveaux efforts de présence au monde, de première annonce de l'Évangile et de transformation du monde.



Une « Église-Communion »

L'orientation 3 du document *Mission nouvelle évangélisation* le précise : « L'évangélisation s'appuie de façon toute particulière sur des communautés chrétiennes locales renouvelées et réorganisées ». Dans une « Église-Communion », l'esprit de collégialité, de participation et de partenariat dans la mission sont des éléments essentiels. Ceux-ci seront d'ailleurs à la base du travail des *équipes d'animation locales*.

Une Église où tous sont responsables en raison de leur baptême

Par le baptême et par la confirmation, chaque personne est appelée, selon ses dons, ses talents, ses charismes, à participer à la vie de la communauté et à devenir partenaire de la mission de l'Église dans le monde. Lorsqu'une personne baptisée assume un engagement pour l'évangélisation et la transformation du monde, elle le fait parce que cela découle de son identité de disciple de Jésus.

Les *équipes d'animation locales* et les *conseils d'orientation pastorale* ne doivent pas être vus comme de nouvelles structures, mais plutôt comme une façon bien concrète de vivre une « Église-Communion » et missionnaire dans notre milieu, une Église où tous, hommes et femmes, mandatés pastoraux et personnes baptisées partagent les responsabilités en fonction de leurs talents et de leurs charismes.

CONVICTIONS ESSENTIELLES

Pour que les *équipes d'animation locales* puissent réellement vitaliser nos communautés et ainsi leur permettre de mieux remplir leur mission d'évangélisation, certaines conditions sont essentielles :

- croire que les communautés ont en elles-mêmes les ressources et le dynamisme nécessaires pour assurer la mission;
- croire que l'Esprit habite toutes les personnes baptisées et qu'elles ont des charismes et des talents pour contribuer à l'évangélisation;
- croire que faire du neuf apportera une vitalité nouvelle dans nos milieux et rejoindra un plus grand nombre de personnes.

POUR AIDER LA RÉUSSITE

- Bien définir les tâches de l'équipe pastorale et préciser le rôle de chacun de ses membres. L'équipe pastorale a pour rôle d'assurer l'animation de l'ensemble des communautés locales, de soutenir et d'encourager les personnes engagées dans les communautés chrétiennes locales. Elle assure l'unité, porte la vision et voit à la réalisation du projet pastoral d'évangélisation. (*Action à réaliser n° 4*, document *Mission nouvelle évangélisation*);
- Se rappeler que les *équipes d'animation locales* et les *conseils d'orientation pastorale* ne sont que des moyens. Le véritable « souffle » d'une paroisse, c'est l'Esprit. De là l'importance de se laisser inspirer par le souffle imprévisible de l'Esprit et de puiser aux sources : la Parole de Dieu, l'Eucharistie et la communauté.



L'équipe d'animation locale

C'est une équipe au service de la communauté chrétienne locale. Elle est fondée sur les quatre dimensions essentielles de la mission de l'Église que nous retrouvons dans le livre des Actes des Apôtres chapitre 2, versets 42 à 47 : *«Ils étaient fidèles à écouter l'enseignement des Apôtres et à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux prières. [...] Tous ceux qui étaient devenus croyants vivaient ensemble, et ils mettaient tout en commun [...] Chaque jour, d'un seul cœur, ils allaient fidèlement au Temple, ils rompaient le pain dans leurs maisons, ils prenaient leurs repas avec allégresse et simplicité. Ils louaient Dieu et trouvaient un bon accueil auprès de tout le peuple. Tous les jours, le Seigneur faisait entrer dans la communauté ceux qui étaient appelés au salut.»*

Voici comment nous nommons les quatre dimensions dans l'Église :

- La vie fraternelle ;
- L'engagement pour la transformation du monde ;
- L'annonce de l'évangile et l'éducation de la foi ;
- La prière et la célébration.

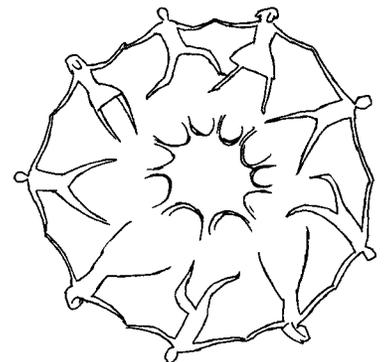
L'équipe d'animation locale assure la réalisation de ces quatre grandes dimensions dans la communauté chrétienne, en lien avec le **projet pastoral paroissial d'évangélisation*** de la paroisse, du regroupement ou de l'unité pastorale et les grandes orientations diocésaines.

* Voir la définition d'un projet pastoral paroissial d'évangélisation, fiche 9 : annexe.

COMPOSITION

- Un membre ou un couple pour la responsabilité de personne déléguée pastorale.
- Un membre ou un couple responsable pour chacune des quatre dimensions :
 - La vie fraternelle ;
 - L'engagement pour la transformation du monde ;
 - L'annonce de l'évangile et l'éducation de la foi ;
 - La prière et la célébration.
- Un membre responsable du lien avec l'assemblée de fabrique*.

* Voir le rôle au sein de l'équipe d'animation locale, Fiche 7.



RÔLE

- **Développer** une vie d'équipe signifiante pour être elle-même signe de fraternité et de communion.
- **Se ressourcer** à la Parole de Dieu au sein de l'équipe.
- **Initier** de nouvelles actions en lien avec l'évangélisation, faire du neuf! (commencer par des petits projets...)
- **Voir** à ce que de plus en plus de personnes baptisées s'impliquent, selon leur disponibilité, leurs talents et leur intérêt dans les activités.
- **Évaluer** les ressources disponibles et susciter des collaborations avec ce qui existe dans le milieu.
- **Identifier** des projets qui répondent aux besoins du milieu en consultant régulièrement les membres de la communauté chrétienne.
- **Susciter** la participation du plus grand nombre de personnes à ces nouveaux projets.
- **Tisser** des liens et travailler en collaboration avec les autres communautés chrétiennes locales selon les orientations pastorales fournies par le conseil d'orientation pastorale.



Rôle des membres des équipes d'animation locales

PERSONNE DÉLÉGUÉE PASTORALE

- **Assure** le leadership de l'équipe d'animation locale.
- **Anime** l'équipe d'animation locale en convoquant, préparant et animant les réunions.
- **Veille**, avec les autres membres de l'équipe d'animation locale, à ce que les quatre dimensions de la vie d'une communauté chrétienne puissent se vivre de façon concrète dans la communauté.
- **Fait** le lien avec l'équipe pastorale.
- **Représente** sa paroisse au conseil d'orientation pastorale.
- **Signale** les besoins d'aide, d'appui et de formation au conseil d'orientation pastorale.
- **Établit** au conseil d'orientation pastorale, le calendrier des activités en concertation avec les autres communautés chrétiennes locales.
- **Voit** avec l'équipe pastorale au renouvellement des membres lorsque les mandats sont terminés.



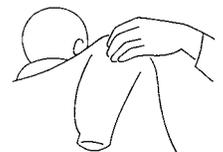
PERSONNE RESPONSABLE DE LA FRATERNITÉ

- **Voit** à la mise en œuvre de pratiques qui aideront à augmenter le sens de l'appartenance et de la fête, à mieux se connaître, à vivre la fraternité et à développer le tissu communautaire.
- **Porte** attention à développer une présence de qualité aux personnes en combattant l'individualisme, l'anonymat, la solitude.
- **Suscite** des activités communautaires à l'occasion d'événements spéciaux.
- **Réalise** des activités de type : accueil, visite, fête, accompagnement, écoute, reconnaissance, repas, gardiennage, rallye, loisir, etc.
- **Voit** à ce que les événements importants de la vie des personnes, particulièrement celles impliquées dans la vie de la communauté, soient soulignés (anniversaires, naissances, décès, mariages, etc.).
- **Collabore** occasionnellement aux initiatives d'autres groupes de leur milieu.



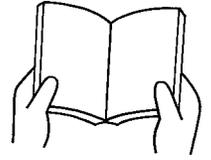
PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENGAGEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU MONDE

- **Aide** la communauté à comprendre et à rendre visible l'option préférentielle de Jésus pour les pauvres et les marginalisés.
- **Orienté** ses activités sur le milieu en général (quartier, ville, région, etc.) au nom de la communauté chrétienne.
- **Invite** à s'impliquer personnellement ou communautairement dans la transformation du monde : la lutte contre la pauvreté, la promotion de la paix, la protection de l'environnement, la solidarité internationale, le travail, la défense des droits humains et la lutte contre les préjugés, etc.
- **Rassemble** les personnes engagées socialement au nom de leur foi.
- **Fait** connaître le témoignage des personnes engagées pour la justice sociale et la solidarité dans leur milieu.
- **Sensibilise** sa communauté chrétienne aux enjeux sociaux : discrimination, exploitation, euthanasie, etc.
- **Réalise** des activités de type : sensibilisation, don, revendication, distribution, conscientisation, etc.



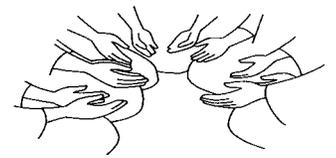
PERSONNE RESPONSABLE DE L'ANNONCE DE L'ÉVANGILE ET DE L'ÉDUCATION DE LA FOI

- **Se préoccupe** de l'annonce de la Parole et de la formation chrétienne.
- **Propose** des activités variées, pour tous les âges, pour aider à découvrir et à approfondir sa foi.
- **Favorise** la mise en place d'activités permettant aux adultes d'éclairer ce qu'ils vivent à la lumière de la Parole de Dieu.
- **Offre** des « vestibules », des lieux permettant aux gens de faire des liens entre la vie sociale, leurs préoccupations et le message évangélique.
- **Se concerte** avec les différents comités, mouvements et communautés religieuses œuvrant dans cette dimension au cœur de la paroisse et de l'unité pastorale.
- **Fait connaître** les ressources locales, régionales et diocésaines dans le domaine de l'éducation de la foi (messages des évêques québécois et canadiens, retraite paroissiale, sessions de formation ou de ressourcement, mouvements d'évangélisation, etc.).



PERSONNE RESPONSABLE DE LA PRIÈRE ET DE LA CÉLÉBRATION

- **Permet** à des membres de la communauté, en dehors des célébrations liturgiques habituelles, de prier ensemble de façons variées et de célébrer le Seigneur à l'œuvre dans notre monde.
- **Favorise** l'implication du plus grand nombre possible de personnes baptisées dans la réalisation des activités de prière et de célébration.
- **Suscite** la mise en œuvre de nouvelles formes de prière et de rassemblement dans la communauté chrétienne.
- **Se soucie** des besoins de prière et de célébration des divers groupes.
- **Se ressource** à la Parole de Dieu au sein de l'équipe.



Le conseil d'orientation pastorale

RAISON D'ÊTRE

- Le *conseil d'orientation pastorale* constitue un moyen pour l'Église d'exercer le gouvernement en favorisant la participation des personnes baptisées. Il est l'instance où se vit la prise en charge commune de la paroisse ou de l'unité pastorale.
- Il est un lieu de réflexion, de discernement, de concertation, d'orientation et d'évaluation pour l'équipe pastorale et pour les équipes d'animation locales.

FONCTIONNEMENT

- Le conseil est présidé par le curé, qui peut en déléguer l'animation et la coordination à un coprésident ou une coprésidente laïque.
- Le conseil se réunit sur une base régulière (trois à quatre fois par année).

COMPOSITION

- Les membres de l'équipe pastorale ;
- Les personnes déléguées pastorales de chacune des équipes d'animation locales ;
- Un membre de l'Assemblée de fabrique ;
- Dans certains milieux, d'autres personnes pourraient y être associées en raison de leur compétence ou de leurs expériences particulières.

RÔLE

- **Élabore** ou **réévalue** périodiquement le projet pastoral paroissial d'évangélisation et **voit** à sa mise en œuvre dans les communautés chrétiennes locales.
- **Établit**, avec l'équipe pastorale, les priorités et les objectifs en lien avec le projet pastoral paroissial d'évangélisation et discerne les pas à faire pour atteindre les objectifs fixés.
- **Réfléchit** sur des politiques d'ensemble avec les responsables concernés (ex. : formation à la vie chrétienne, application des orientations diocésaines, collaboration avec les organismes régionaux, etc.).
- **Développe et intensifie** des moyens pour informer régulièrement tous les membres des communautés chrétiennes et la population en général des volets pastoraux et administratifs de la paroisse, de l'Église diocésaine et de l'Église universelle.
- **Entretient** des liens et **collabore** à l'occasion avec les mouvements, les communautés religieuses et les autres groupes à caractère régional présents sur le territoire de la paroisse.
- **Identifie** les besoins de formation des membres des *équipes d'animation locales* et les transmet à l'équipe diocésaine des équipes d'animation locales.
- **Évalue** l'atteinte des objectifs à la fin de l'année.



L'équipe pastorale

L'action à réaliser n° 4 du document *Mission nouvelle évangélisation* précise bien l'ajustement du rôle des équipes pastorales qui découle de la prise en charge par les personnes baptisées de leur communauté :

« *Que les membres des équipes pastorales, en plus d'assurer l'animation de la paroisse, aient comme rôle important de soutenir et d'encourager les personnes engagées dans les communautés chrétiennes locales. Qu'ils soient également responsables d'assurer l'unité entre les différentes communautés chrétiennes locales dont ils ont la charge.* »

Au fond, la nouvelle manière de vivre la mission de l'évangélisation met davantage en relief **l'importance du rôle de guide et d'accompagnateur** de l'équipe pastorale.

COMPOSITION

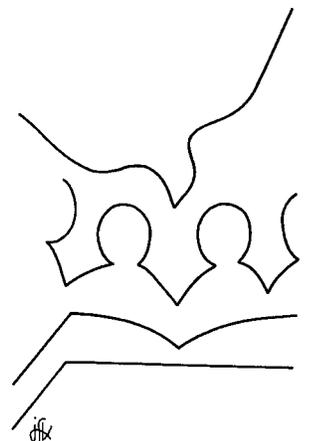
L'équipe pastorale est le groupe de personnes mandatées par l'évêque pour partager la charge pastorale, au service d'une même mission, dans une ou plusieurs paroisses. Elle est composée du curé, des vicaires, des diacres permanents et des agentes et agents de pastorale.

RÔLE

Assure les tâches de direction (planifier, organiser, évaluer), de coordination (exécuter, superviser) et d'animation (formation, célébration, soutien) nécessaires pour que les différentes communautés chrétiennes locales dont elle a la charge puissent vivre et célébrer leur foi.

TÂCHES

- **S'assurer** de l'unité des communautés chrétiennes entre elles et avec l'Église diocésaine et l'Église universelle.
- **Avoir** le souci que les communautés vivent une véritable fraternité tout en tenant compte de leurs différences.
- **Orienter, coordonner** et **évaluer** les actions découlant du **projet pastoral paroissial d'évangélisation*** avec le *conseil d'orientation pastorale*.
- **Susciter** et **reconnaître** les charismes des personnes baptisées et confier les responsabilités nécessaires au service des communautés chrétiennes locales pour répondre aux besoins de la mission.
- **Former** les personnes engagées en vue de garder la communauté axée sur Jésus-Christ et la mission.
- **Aider** les personnes engagées à remplir leur mission et à la relire à la lumière de la Parole de Dieu.
- **Soutenir** la vie spirituelle et le cheminement de foi des personnes engagées dans les différentes communautés chrétiennes.
- **Se soucier** de la vitalité des quatre dimensions dans chaque communauté chrétienne :
 - La vie fraternelle ;
 - L'annonce de l'Évangile et l'éducation de la foi ;
 - La prière et la célébration ;
 - L'engagement pour la transformation du monde.



* Voir la définition du projet pastoral paroissial d'évangélisation, Fiche 9 : annexe.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES D'ANIMATION LOCALES

- **Préciser** davantage le rôle et les tâches de chaque membre de l'équipe pastorale afin de faciliter le travail des *équipes d'animation locales*.
- **Aider** les membres des communautés chrétiennes à bien saisir l'esprit qui sous-tend la mise en place des équipes d'animation locales.
- **Superviser** et **coordonner** le processus de mise en place des *équipes d'animation locales*.
- **Faire** le choix de la personne déléguée pastorale à partir des noms proposés par la communauté chrétienne.
- Avec la personne déléguée pastorale, **faire** le choix des personnes responsables des quatre dimensions à partir des noms proposés par la communauté chrétienne.
- **Aider** les membres des *équipes d'animation locales* dans l'apprentissage de leur rôle respectif.
- **Garder** un lien constant avec les personnes déléguées pastorales.
- **Voir** à apporter des réponses aux besoins de formation des membres des *équipes d'animation locales*.



Processus de mise en place des équipes d'animation locales et du conseil d'orientation pastorale

L'équipe pastorale est responsable de la mise en place des équipes d'animation locales dans chacune des communautés chrétiennes locales dont elle a la charge pastorale. Elle peut s'adjoindre un comité pour l'aider et pour la soutenir dans ce processus de mise en place qui comprend les sept étapes suivantes.

Étape 1 : Information et sensibilisation de la population en général

Cette étape consiste à faire connaître qu'un nouveau mode de fonctionnement sera mis en place dans l'unité pastorale et qu'il y aura une ou des soirées d'information publiques.

Il est suggéré d'utiliser plusieurs moyens de communication pour sensibiliser le plus de gens possible, tels que site Internet, journal de quartier, feuillet distribué aux jeunes familles, etc.

Lors des célébrations dominicales, il serait souhaitable de donner des informations plus précises sur ce nouveau modèle d'animation de la communauté chrétienne. En plus des moyens déjà mentionnés, il demeure très important d'établir des contacts personnalisés.

Étape 2 : Rencontre d'information

Cette rencontre publique vise à informer les personnes sur la raison d'être des équipes d'animation locales et de la manière dont elles seront mises en place. Elle est animée en collaboration avec un membre de l'équipe des régions pastorales.

On y présentera :

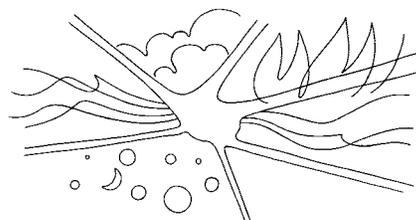
- la situation actuelle de la paroisse tant au plan pastoral que financier ;
- les défis envisagés à court et à moyen terme ;
- l'énoncé de mission issue du Congrès d'orientation pour l'avenir des communautés chrétiennes ;
- le projet pastoral paroissial d'évangélisation ;
- les convictions nécessaires pour la mise en place des équipes d'animation locales ;
- la mission de l'équipe d'animation locale dans la mission de l'Église ;
- le rôle des équipes d'animation locales et du conseil d'orientation pastorale ;
- le processus de mise en place des équipes d'animation locales et du conseil d'orientation pastorale.

Étape 3 : Rencontre de réflexion

Cette deuxième rencontre est animée en collaboration avec l'équipe des régions pastorales. Elle portera sur la mission de l'Église, l'approfondissement des quatre dimensions de la vie d'une communauté chrétienne et le rôle des membres des équipes d'animation locales.

Elle proposera une démarche de discernement spirituel, personnelle et communautaire, visant à identifier des personnes aptes à remplir la mission des équipes d'animation locales.

Suite à cette rencontre, une banque de noms sera constituée, à partir des propositions des membres de la communauté chrétienne, qu'ils aient été présents ou non à cette réunion.



Étape 4 : Identification de la personne à approcher pour être personne déléguée pastorale

L'équipe pastorale, dans un esprit de discernement spirituel et à partir de la banque de noms, fait le choix d'une personne pour être la personne déléguée pastorale dans chacune des communautés chrétiennes locales.

Étape 5 : Identification des personnes responsables de chacune des dimensions

Dans la continuité du discernement, l'équipe pastorale et la personne déléguée pastorale utiliseront la banque de noms proposés par la communauté chrétienne, pour choisir les personnes qui seront responsables.

Étape 6 : Présentation officielle à la communauté chrétienne

L'équipe d'animation locale est officiellement présentée à la communauté dans le cadre d'une célébration dominicale. Lors de cette célébration, les membres signeront une lettre d'engagement. Une personne représentant l'équipe pastorale leur remettra la lettre qui confirme leur responsabilité. Un mot de reconnaissance et de remerciement au nom de l'Évêque leur sera transmis par un membre de l'équipe des régions pastorales.

Étape 7 : Formation du conseil d'orientation pastorale

Lorsque la plupart des équipes d'animation locales de l'unité pastorale ou du regroupement de paroisses seront mises en place, l'équipe pastorale constituera le conseil d'orientation pastorale.

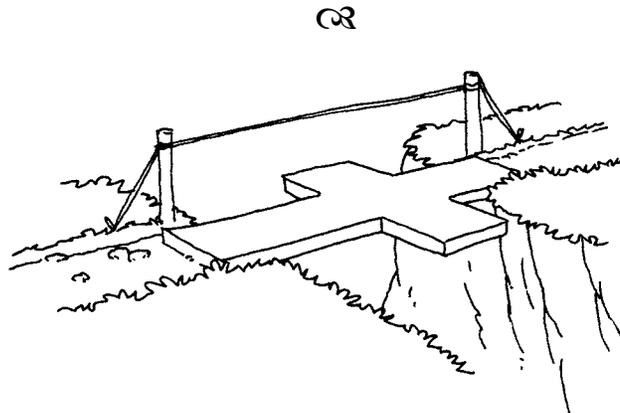


La personne responsable du lien avec l'assemblée de fabrique

La marguillière ou le marguillier siège au sein de l'équipe d'animation locale ou du conseil d'orientation pastorale lorsque c'est pertinent.

RÔLE

- **Fait** le lien entre l'équipe d'animation locale ou le conseil d'orientation pastorale et l'assemblée de fabrique.
- **Porte** plus spécialement le souci de la dimension pastorale dans le processus de décision à l'assemblée de fabrique.
- **Fait connaître** à l'assemblée de fabrique les besoins matériels nécessaires à l'exercice de l'activité pastorale dans les communautés chrétiennes locales.
- **Soutient** les équipes d'animation locales dans l'élaboration d'un budget d'opération à présenter à l'assemblée de fabrique.
- **Favorise** l'adoption de politiques qui soutiennent l'implication des bénévoles (par exemple, remboursement des frais de déplacement) et **s'assure** que ces politiques sont connues et respectées.
- **Collabore** au développement d'initiatives pour faire redécouvrir ou pour mettre en valeur le patrimoine spirituel et religieux de son milieu.
- **Organise** des rencontres entre l'équipe pastorale et les équipes d'animation locales et l'assemblée de fabrique.
- **Facilite** la circulation de l'information entre les différentes instances.



Des questions à ne pas laisser sans réponse

Depuis que l'idée de mettre en place des *équipes d'animation locales* dans les communautés chrétiennes locales a été proposée, plusieurs questions ont souvent été posées par les membres des CPP, des équipes pastorales et des assemblées de fabrique. Un certain nombre d'entre elles ne trouveront réponse que lorsque les communautés chrétiennes mettront en place de telles équipes. Par contre, certains éléments peuvent déjà nous éclairer.

DOIT-ON COMMENCER PAR L'ÉLABORATION DU PROJET PASTORAL PAROISSIAL D'ÉVANGÉLISATION OU PAR LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPES D'ANIMATION LOCALES?

Le **projet pastoral paroissial d'évangélisation** constitue une **visée** qui oriente et donne sens à toutes les actions et activités de la paroisse. Il doit être **missionnaire et communautaire**. (Voir Fiche 9 : ANNEXE)

Si vous avez déjà défini un projet pastoral paroissial d'évangélisation, les *équipes d'animation locales* et le *conseil d'orientation pastorale* vont devenir des groupes privilégiés permettant de le réaliser. Par contre, si vous n'avez pas encore précisé de projet pastoral, la mise en place des *équipes d'animation locales* permettra, en pratique, de faire du neuf, particulièrement dans les domaines où moins d'énergies sont mises, de donner du souffle aux communautés chrétiennes locales, ce qui devrait faciliter par la suite l'élaboration d'un projet paroissial pastoral d'évangélisation.

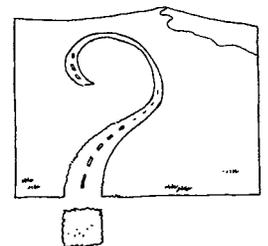
Il faut toutefois rappeler que les *équipes d'animation locales* sont des équipes en vue de l'action de sorte que leur rôle n'est pas d'élaborer le projet pastoral paroissial d'évangélisation, mais plutôt de contribuer à sa mise en œuvre. Ce serait plutôt au *conseil d'orientation pastorale* d'élaborer le projet pastoral paroissial d'évangélisation.

DOIT-ON COMMENCER PAR METTRE EN PLACE LES ÉQUIPES D'ANIMATION LOCALES OU COMMENCER PAR FORMER LE CONSEIL D'ORIENTATION PASTORALE?

Le *conseil d'orientation pastorale* est formé de l'équipe pastorale et des personnes déléguées pastorales provenant de chacune des *équipes d'animation locales*. On ne peut donc pas former ce conseil en premier.

QUE FAIRE SI NOTRE PAROISSE OU REGROUPEMENT DE PAROISSES EST EN PROCESSUS DE RÉAMÉNAGEMENT PASTORAL?

Si votre paroisse participe actuellement à un comité d'étude ou s'il est envisagé qu'elle soit regroupée avec d'autres pour être confiée à une seule et même équipe pastorale, vous pouvez commencer la mise en place des *équipes d'animation locales* puisque cela permettra de commencer le travail dans chaque communauté chrétienne locale. Par contre, il est suggéré de ne pas mettre en place un *conseil d'orientation pastorale* s'il est prévu de le regrouper avec un autre dans les prochains mois.



QU'ARRIVE-T-IL DU CPP ACTUEL?

Comme la mise en place des *équipes d'animation locales* prendra de plusieurs semaines à quelques mois, et considérant qu'il faudra un premier temps d'expérimentation avant de former officiellement le COP, il est suggéré de maintenir le CPP actuel (on parle ici d'un CPP « interparoissial ») de manière temporaire pour **aider l'équipe pastorale à planifier, coordonner et évaluer la vie pastorale de l'ensemble**. Si la décision était prise de l'abolir, l'équipe pastorale devra identifier un moyen concret d'associer des personnes membres des communautés chrétiennes locales à la planification, la coordination et l'évaluation de l'activité pastorale en attendant la mise en place du COP.

Y AURA-T-IL DE LA FORMATION ET DU SOUTIEN POUR LES PERSONNES QUI FERONT PARTIE DES ÉQUIPES D'ANIMATION LOCALES?

Les personnes qui accepteront ces nouvelles responsabilités seront évidemment accompagnées et soutenues par les membres de l'équipe pastorale. L'équipe diocésaine des équipes d'animation locales verra à donner une formation de base (simple et adaptée à la réalité des milieux) à tous les membres des équipes lors de leur démarrage ainsi que de la formation plus spécifique à chacune des responsabilités.

IL Y A DES GENS QUI DISENT...

- « Il n'y a plus personne qui veut s'engager. »

Peut-être pas dans nos comités actuels où les gens (et les jeunes!) ont de la difficulté à faire passer des idées qui demandent qu'on change notre manière de faire. On entend plein de gens dire qu'ils aimeraient un renouveau dans nos paroisses. On serait probablement surpris de leur réponse, si on prenait le temps de les interpeller.

- « Les gens ne répondent plus à nos appels. »

Il y a une très grande différence dans la réponse lorsqu'on interpelle une personne sur une base individuelle ou si on fait un appel à tous... et si on morcelle les tâches pour que le service demandé ne soit pas trop exigeant pour une personne.

- « Notre communauté est bien trop petite pour trouver 5 personnes. »

Pourtant, au Québec, plusieurs *équipes d'animation locales* ont vu le jour dans des paroisses de moins de 1 000 personnes!



Le projet pastoral paroissial d'évangélisation

Le document du suivi au Congrès pour l'avenir des communautés chrétiennes, octobre 2004, **Mission nouvelle évangélisation**, identifie comme action à réaliser n°1 :

« *Que chaque paroisse ou regroupement de paroisses se donne un projet pastoral paroissial d'évangélisation et le mette en œuvre en tenant compte de notre option préférentielle pour les jeunes et de la situation des familles.* »

UN PROJET PASTORAL PAROISSIAL D'ÉVANGÉLISATION, C'EST QUOI ?

Le *projet pastoral paroissial d'évangélisation* vise à orienter à moyen et long terme l'ensemble de la vie des communautés. Il donne sens à toutes les actions et à toutes les activités. C'est une trame de fond qui guide et qui aide à déterminer des objectifs clairs et des priorités annuelles.

Le *projet pastoral paroissial d'évangélisation* doit être :

Missionnaire : parce qu'il nous incite à rejoindre toute la population et non pas seulement les personnes que l'on rejoint habituellement;
parce qu'il nous donne un nouvel élan en nous invitant à faire du neuf.

et

Communautaire: parce qu'il est élaboré, porté et réalisé par le plus grand nombre possible de personnes (groupes et comités paroissiaux, leaders du milieu, paroissiens et paroissiennes).

UN PROJET PASTORAL PAROISSIAL D'ÉVANGÉLISATION, QU'EST-CE QUE ÇA COMPREND ?

Une visée

Sous forme d'un objectif général ou d'un but à atteindre.

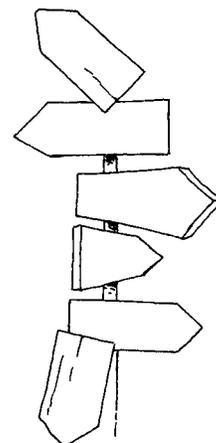
Cet énoncé peut également inclure les valeurs et les attitudes qui sous-tendent le projet.

Des étapes

Sous forme de priorités ou d'objectifs secondaires échelonnés sur quelques années.

Un plan d'action

Liste plus détaillée des moyens, des activités ou des projets permettant de réaliser chacun des objectifs ou chacune des étapes.



QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE POUR FORMULER UN PROJET PASTORAL PAROISSIAL D'ÉVANGÉLISATION ?

1^{re} étape: La « cueillette de besoins »:

- Observer le milieu dans ses diverses facettes, sociales comme spirituelles.
- Déceler et identifier les attentes des gens.
- Nommer les forces et les limites de notre action pastorale actuelle.

2^e étape: L'analyse de la situation et le discernement:

- Discerner, à la lumière de la Parole de Dieu, quelles sont les interpellations que le Seigneur nous lance dans la situation actuelle.
- Porter le projet dans la prière.
- Créer des liens clairs entre les attentes et les limites identifiées, la Parole de Dieu et la vision d'Église (se référer ici à l'énoncé de mission et aux trois orientations énoncés dans le cahier *Mission nouvelle évangélisation*).

3^e étape: La formulation du projet pastoral paroissial d'évangélisation

- À partir des deux premières étapes, formuler notre projet en précisant la visée, les étapes. Il est important de se donner un plan d'action comportant des moyens concrets, un échéancier et d'identifier des responsables.

- Notes:
1. Une fois la formulation terminée, il est temps de passer à l'action, sans oublier de se donner des moyens pour évaluer périodiquement le projet.
 2. Le plus grand nombre possible de paroissiens et paroissiennes doivent être associés aux différentes étapes de la démarche. L'information continue et la consultation fréquente sont les deux clés permettant d'y arriver.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE PROJET PASTORAL PAROISSIAL D'ÉVANGÉLISATION ET LE PROJET CATÉCHÉTIQUE ?

Le *projet pastoral paroissial d'évangélisation* permet à la mission de l'Église de se réaliser en trois moments formant une sorte de cycle en continu :

- L'activité missionnaire (la première annonce)
- L'activité catéchétique (la catéchèse initiatique)
- L'activité pastorale (la vie pastorale)

Le *projet catéchétique* (qui réfère aux actions à réaliser n^{os} 2 et 3, du document *Mission nouvelle évangélisation*) constitue l'élément majeur et fondamental du projet pastoral paroissial d'évangélisation. C'est lui qui unifie l'ensemble des actions catéchétiques de la communauté chrétienne locale ou de l'unité pastorale.

